

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 25 février 2020

DELIBERATION n°2020-15

Rapporteur : M. le Président

OBJET : participation de Le Mans Innovation au concours 2020 de la Start'upeuse mancelle

Le Prix de la Startup'euse Mancelle 2020 sera organisé pour la 4ème année consécutive par Le Mans Métropole et la CCI du Mans de la Sarthe, il est coordonné par Le Mans Développement.

Le concours vise à identifier, primer et accompagner les meilleurs projets de création ou de développement d'entreprises innovantes menés par une femme (la création d'entreprises innovantes par des femmes restant encore minoritaire).

Il s'adresse aux femmes ayant une participation majoritaire au capital de leur entreprise, et qui gèrent une entreprise innovante ou du digital de moins de 3 ans, et aux femmes qui portent un projet de création d'entreprise innovante ou du digital et dont la phase de commercialisation n'a pas encore démarré.

Il sera lancé le 13 février 2020 pour un dépôt de candidature avant le 30 avril. Les candidates sélectionnées exposeront leur projet devant un jury le 20 mai pour une remise des prix le 2 juin 2020.

Le jury 2020 sera présidé par Anne-Lise Morin, dirigeante de Plastigom à Champagné comme en 2019.

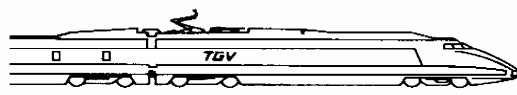
Le concours permet à Le Mans Innovation de détecter des projets d'entreprises en étant associé au jury. Le règlement prévoit, si la lauréate le désire, d'être accompagnée par la structure.

Au-delà, indépendamment du succès ou non au concours, les dossiers de candidature constituent un vivier de projets qui entrent éventuellement dans le périmètre d'activités de Le Mans Innovation.

Pour ces raisons, je vous remercie de bien vouloir donner votre accord pour que le Syndicat mixte contribue au financement de l'édition 2020 à hauteur de 500 € au travers d'une convention de partenariat jointe en annexe.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6281.

ADOPTÉE



Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical



SEANCE du mardi 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 14 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi 18 février 2020 se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la Présidence d'Olivier BIENCOURT, Président du Syndicat Mixte.

Sont présents :

Olivier BIENCOURT - Thierry COZIC - Véronique RIVRON - Patricia CHARTON - Claude JEAN - Gilles JOSSELIN - Jean-Marc LAFFAY - Didier REVEAU - Jean-François SOULARD - Patrick DESMAZIERES - Dominique AMIARD.

Absents et excusés :

Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU - Christophe ROUILLON - Anne BEAUCHEF - Alexis BRAUD - Gilles LEPROUST - Olivier SASSO - Catherine GOUHIER.

Mme Véronique RIVRON remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.

Annexe



Convention de partenariat 2020

Engagement de Le Mans développement, coordinateur du Prix

La présente convention est signée dans le cadre d'une opération collective dont Le Mans Développement assure la coordination ainsi que les frais décidés lors des réunions de pilotage. Le Mans Développement prenant en responsabilité les commandes faites auprès des fournisseurs et attribution de prix doit s'assurer par la présente que chacun est bien engagé financièrement.

Un budget prévisionnel vous sera adressé présentant les dépenses liées au Prix de la Startup'euse Mancelle 2020 (3 dotations pour un montant total de 4000€, et les frais de mise en œuvre du Prix : buffet, trophée, chèques publicitaires...) et les recettes.

Le Mans Développement s'engage à valoriser la participation des partenaires sur les supports de communication (logos sur règlement, dossier, communiqués de presse, invitations, posts sur réseaux...) et lors des manifestations sur place : exposition de votre roll-up et prise de parole.

Société / organisme « partenaire »

Raison Sociale :

Adresse :

Code postal : ville :

Téléphone : Mail technique :

Engagement de partenariat

Je, soussigné (e).....confirme la participation de la structure que je représente , à hauteur de :

500 € net de taxe

Précisez si apport complémentaire en don nature :

Je donne mandat à Le Mans Développement pour effectuer toute réservation et commande nécessaires au bon déroulement de ce Prix.

Le règlement de ma participation se fera sur présentation de facture.

Date, cachet et signature du partenaire qui accepte ce partenariat.